

Le déménagement du chat

Toute modification de son espace de chasse ou de son lieu de repos perturbe le chat.

En réponse à ces changements, le chat va devoir baliser son nouveau territoire par des jets d'urine, par des griffades, par le dépôt de phéromones territoriales, avec les désagréments qui s'ensuivent pour son maître. Le chat peut aussi en être très affecté et manifester les symptômes d'une anxiété aiguë (refus de s'alimenter, ou parfois boulimie, toilettage jusqu'à l'automutilation, agressivité ...). Enfin le chat peut essayer de retrouver son ancien territoire et ses fugues lui font courir le risque d'accident de la route.

Il convient donc d'anticiper ces changements de territoire pour que le chat garde ses repères. Dans un premier temps, et dans la mesure du possible, il est préférable de ménager une pièce calme pour le chat pendant la phase des cartons.

Ensuite, dès le déménagement, on gardera le chat enfermé dans le nouveau logement pendant au moins 3 semaines, et on traitera les nouveaux locaux avec des phéromones territoriales de synthèse (spray et/ou diffuseur) pour que le chat se sente vite « chez lui ». Enfin seulement on le laissera sortir progressivement autour de la maison pour qu'il découvre les abords de son nouveau territoire.

Dès le déménagement terminé, il est nécessaire de faire le changement d'adresse de l'animal sur le Fichier central félin, en renvoyant le volet de la carte de tatouage ou d'identification par puce électronique.

Enfin le déménagement peut modifier le mode de vie du chat et donc modifier ses risques vis-à-vis des maladies infectieuses félines (rage et leucose en particulier). Son programme vaccinal en sera éventuellement modifié.

Remarque : en cas d'emménagement après d'autres habitants, il peut être utile de traiter préventivement votre chat contre les puces : les oeufs de puce laissés par les animaux des anciens occupants peuvent éclore plusieurs mois plus tard.

